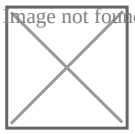

refus de mon médecin traitant pour une nouvelle ordonnance

Par **cocodam**, le **08/08/2023** à **10:35**

Bonjour ! Le remplaçant de mon médecin traitant ma préscrit une ordonnace pour une location de lit médicalisé ainssi qu"un fauteuil coquille. Je contacte la société pour ma location et il me disent que l'ordonnance doit être rectifier et que le médecin doit mettre par écrit lit bariatrique 120 +matelas mémoire de forme + Fauteuil confort et non coquille. Ne pouvant le joindre par téléphone j'envoie donc un mail et là sais mon médecin traitant qui le reçoit et qui s'oppose a celà. Je l'es su car au lieux d'envoyer le mail a la société c'est a moi par erreur quelle la envoyer. Sa fait fait 1 an quelle ne ma pas vue car je tombe a chaque fois sur son remplaçant quand je doit la voir et elle ne sais pas si mon état a empirer car elle ne sans donne pas la peine. Du coup moi je me retrouve dans une situation financière compliquer car la société se retourne contre moi pour le règlement de la locations et la livraison (240 de livraison- 210 euro de matelas- 28 euro de locations de lit: semaine) sachant que je touche que le RASA. Quelle s'oppose au fauteuil confort je veux bien car moi même j'ai été surprise quand on me la livré car sais un fauteuil roulant se dont la société a pas dit qui na rien a voir avec un fauteuil coquille. Je peux effectivement marcher mais avec soit béquille soit avec déambulateur, mais quelle s'oppose pour le lit sachant quelle sais très bien que je vis avec une sciatique permanente qui me fait souffrir tout les jours. QUESTION ! a telle le droit de s'opposer a son confrère et de tout me refuser sans prendre contacte avec moi pour en parler, et quelle démarche je peux faire pour cela? . Merci par avance pour votre réponse .

Par **youris**, le **08/08/2023** à **12:25**

bonjour,

Selon l'article 8 du code de déontologie médicale, « dans les limites fixées par la loi, le médecin est libre de ses prescriptions, qui seront celles qu'il estime les plus appropriées en la circonstance mais le médecin a une obligations de moyens.

la solution la plus simple est de prendre un RDV avec votre médecin traitant.

salutations

Par **Marveille**, le **23/08/2023** à **14:08**

Bonjour,

Il est important de clarifier si votre médecin traitant a légitime motif pour refuser ces modifications et si elle a évalué adéquatement votre situation médicale. Vous pourriez essayer de communiquer directement avec elle pour discuter de la situation et éventuellement rechercher un second avis médical si nécessaire.

En cas de problème persistant, vous pourriez envisager de contacter une association de défense des patients ou obtenir des conseils juridiques pour comprendre vos droits et les étapes à suivre.

J'espère que votre problème sera réglé d'ici peu.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés